

PRÉFET DU RHÔNE

Direction départementale des
territoires

**COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE
DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ**

DDT 69/SBDA/ACCESS

Dossier suivi par :
Barbara BONELLI

Sous commission départementale d'Accessibilité

Tél. : 04 78 62 54 60
barbara.bonelli@rhone.gouv.fr

Réunion du mardi 27 septembre 2022

**AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES**

Procès verbal de la réunion

Textes de référence

Code de la construction et de l'habitation ;

Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'ap-
probation prévues aux articles L. 111-7-5, L. 111-8 et L. 122-1 du code de la construction et de l'ha-
bitation ;

Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements rece-
vant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménage-
ment ;

DOSSIER N° AT 069 288 22 0 0003

N° urbanisme : PC 069 288 22 0 0020

Commune : SAINT LAURENT DE MURE

Demandeur : Ville de Saint Laurent de Mure représenté(e) par M FIORINI Patrick

Adresse du demandeur : 2 Route d'Heyrieux 69720 SAINT LAURENT DE MURE

Nom établissement : Groupe scolaire de Saint Laurent de Mure

Adresse des travaux : Clos de la Foire 69720 SAINT LAURENT DE MURE

Type : R Etablissements d'enseignement, colonies de vacances / Catégorie ERP : 3

Nature des travaux :

construction neuve

Construction d'une école élémentaire

Demande de dérogation : non

Ce dossier concerne la construction d'une école élémentaire sur deux niveaux, un rez de parc (niveau bas) et un rez de cour (niveau haut).

La notice indique différents cheminements accessibles depuis la voie publique jusqu'aux entrées du bâtiment et le plan indique la présence d'une bande podotactile de guidage le long de ces cheminements.

L'accès se fait de plain-pied par des portes de largeur de passage suffisante.

Les différentes portes intérieures, les largeurs de circulation, les escaliers et l'ascenseur seront conformes.

Deux blocs sanitaires séparés par sexe seront présents sur chaque niveau.

Prescription : les sanitaires adaptés doivent comporter un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré.

Le mobilier des classes n'est pas matérialisé sur les plans. La notice précise que chaque classe comportera au moins un emplacement possible pour recevoir un enfant à mobilité réduite. Toutefois, le nombre d'emplacements accessibles doit être d'au moins deux jusqu'à 50 places.

Prescription : l'aménagement de chaque salle de classe devra permettre la circulation et l'installation d'au moins 2 utilisateurs de fauteuils roulants.

Les autres éléments du projet n'appellent pas de remarque.

MOTIVATION

- sur l'autorisation : Favorable avec deux prescriptions

Prescription : les sanitaires adaptés doivent comporter un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi une fois entré.

Prescription : l'aménagement de chaque salle de classe devra permettre la circulation et l'installation d'au moins 2 utilisateurs de fauteuils roulants.

AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet. Cet avis est assorti des prescriptions énoncées ci-dessus.

A LYON, le mardi 27 septembre 2022

Pour le Préfet

La présidente de la commission

Juliette
BURGY
Signature
numérique de
Juliette BURGY
Date : 2022.10.03
10:51:49 +02'00'

Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester, de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-accessibilite-cat1-4>

Un registre public d'accessibilité doit être ouvert et mis à disposition du public : il contiendra une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement, la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées, la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées.